



République Française
Département MAYENNE
Commune de Parné Sur Roc



Procès-verbal de séance Séance du 21 novembre 2023

L'an 2023 et le 21 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, LETORT Karine, LETURGEON Karine, DENIS Sonia, SEITE Bettina, MM : BRUNEAU Christophe, GUEDON Jean-Luc, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric, M. LENORMAND Rémy, M. PARMENTIER Marc, M. ROUSSILLON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEMONNIER Marie à M. CARDOSO David

Excusée : Mme LOQUER Sonia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 17/11/2023

Date d'affichage : 17/11/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : 22/11/2023

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. PARMENTIER Marc

Objet(s) des délibérations

- ❖ **2023 052** : Tarifs 2024 location de salles municipales
- ❖ **2023 053** : Suppression et création d'emplois – modification du tableau des effectifs
- ❖ **2023 054** : Frais de scolarités école Bonchamps
- ❖ **2023 055** : Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière « Les Pommeraies » à Entrammes
- ❖ **2023 056** : Subvention PVAP – dossier 2

Approbation du Procès-Verbal de séance du 26 septembre 2023 :

Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

Quelques précisions concernant les questions diverses du conseil municipal du 26 septembre par M. le maire :

- Ressources Humaines : une réorganisation du service administratif a été effectuée, à savoir la fermeture au public le jeudi matin, l'accueil de la mairie à l'agence postale le samedi matin et l'augmentation du temps de travail de Christine BOISSEL (agent accueil mairie).
- Acquisition de la maison Faucheux : le dossier avance, le notaire doit nous contacter pour ce qui concerne la vente.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

Tarifs 2024 location des salles municipales réf : 2023-052

Salles des Chardonnerets

Monsieur le maire présente au Conseil municipal les tarifs 2023, ainsi qu'une projection des tarifs envisagés pour 2024, concernant la location de la salle des Chardonnerets.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs 2023 de la salle des Chardonnerets suivant le tarif joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE :

- D'approuver une augmentation des tarifs de location de la salle des Chardonnerets à compter du 1^{er} janvier 2024 (tarifs annexés à la présente délibération).

Salle des aînés

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs 2023 pour la salle des aînés de 2%.

Les tarifs de location seront les suivants :

46 € pour une journée sur la période hivernale (du 1^{er} octobre au 31 avril)

24.50 € pour une journée sur le reste de l'année

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE :

- D'approuver les tarifs de la salle des aînés à compter du 1^{er} janvier 2024

TARIFS 2024 - SALLE DES CHARDONNERETS

TYPE LOCATAIRE	TYPE TARIF	AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE (80 personnes debout et 60 personnes assises maximum)			ENSEMBLE SALLE (300 personnes debout et 200 personnes assises maximum)		
		Tarif été du 1er mai au 30 septembre	Tarif Hiver du 1er octobre au 30 avril		Tarif été du 1er mai au 30 septembre	Tarif Hiver du 1er octobre au 30 avril	
			Charges		Charges		
COMMUNE	1 journée 9h00 au lendemain 9h00	94 €	14 €	108 €	187 €	30 €	216 €
	2 journées au surlendemain 9h00	163 €	25 €	189 €	325 €	52 €	378 €
	3 journées vendredi matin 9h00 au lundi matin 9h00				489 €	77 €	566 €
HORS COMMUNE	1 journée 9h00 au lendemain 9h00	185 €	32 €	217 €	371 €	62 €	433 €
	2 journées au surlendemain 9h00	309 €	52 €	361 €	616 €	103 €	719 €
	3 journées vendredi matin 9h00 au lundi matin 9h00				778 €	130 €	907 €

Pour les associations : 1 location gratuite par année gratuit pour les assemblées générales (entre le lundi et le jeudi inclus)

Location de vaisselle : 19 Euros pour la petite salle (vaisselle pour 60 personnes) 42 Euros uniquement pour les associations

Arrhes : Petite salle 30% Ensemble salle

Pour tous renseignements, remise des clefs, état des lieux

Mairie
Place du Prieuré
53360 PARNE SUR ROC
Tél : 02.43.98.01.57

Si la salle n'est pas rendue en parfait état de propreté, il sera facturé 30 € par heure de ménage effectuée

TARIFS 2024 - LOCATION ASSOCIATIONS

Tarifs théâtre "les Rigolettos"	514 €	pour 2 week ends de représentation
Tarifs Energym	122 €	par année scolaire
Tarifs danse loisir	66 €	par séance

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Suppression et création d'emplois – modification du tableau des effectifs
réf : 2023-053**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/10/2023,

Vu les déclarations de vacances d'emplois n° V053231101243485001 et V053231101243525001

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Paritaire.

Compte tenu des missions supplémentaires affectées à l'agent en charge du secrétariat de l'agence postale, notamment pour l'accueil du dispositif de recueils des titres numérisés, il convient de créer l'emploi correspondant.

Compte tenu des missions supplémentaires affectées à l'agent en charge de l'accueil de la mairie, notamment à la suite du départ de l'agent en binôme à l'accueil, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE :

D'instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression, à compter du 01/12/2023 de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à savoir 15 heures 00 hebdomadaires pour exercer les missions suivantes : Gestion des missions liées à la tenue de l'agence postale communale, exécution de diverses tâches administratives pour la mairie. (Délibération 2016-069)

- La création, à compter de la même date, d'un emploi permanent à raison de 32.60 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

- La suppression, à compter du 01/12/2023 de l'emploi d'adjoint administratif principale de 1^{ère} classe à temps non complet à savoir 17 heures 30 hebdomadaires pour exercer les missions liées à l'accueil de la mairie. (Délibération 2017-058)

- La création, à compter de la même date, d'un emploi permanent à raison de 28.00 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Article 2 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants et de modifier le tableau des emplois annexé à la présente délibération en conséquence.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification. La présente délibération sera transmise pour application au centre de gestion de la Mayenne.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début de grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé
29/08/2017	Secrétaire de mairie	35.00	admin	A,B	Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe, Rédacteur principal 1ère classe, Attaché	389	821
29/08/2017	Adjoint administratif	28.00	admin	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe, Adjoint administratif principal 1ère classe	367	473
29/08/2017	Adjoint administratif	17.50	admin	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe, Adjoint administratif principal 1ère classe	367	473
29/08/2017	Responsable service technique	35.00	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe	367	473
29/11/2022	Agent service technique	35.00	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe	367	420
29/11/2022	Agent service technique	17.50	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe,	367	420
02/02/2023	Agent polyvalent	25.65	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe,	367	420
29/11/2022	Agent polyvalent	28.16	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe,	367	420
29/08/2017	Responsable restauration	30.14	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe	367	473
29/08/2017	Agent polyvalent / responsable périscolaire	32.28	Tec	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2ème classe, Adjoint technique principal 1ère classe	367	473
29/11/2022	ATSEM	31.62	soc	C	ATSEM principal 2ème classe, ATSEM principal 1ère classe	367	473
25/05/2021	ATSEM	31.43	tec	C	ATSEM principal 2ème classe, ATSEM principal 1ère classe	367	473
29/11/2022	ATSEM	31.42	tec	C	Adjoint technique 2ème classe, Adjoint technique principal 2ème classe,	367	420
21/11/2023	secrétaire agence postale / DR Entrammes	32.60	admin	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2ème classe, Adjoint administratif principal 1ère classe	367	473

Frais de scolarité école de Bonchamps réf : 2023-054

- **Vu** l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié, posant la nécessité du libre accord entre les communes d'accueil et de résidence, sur la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil,
- **Vu** l'article L212-8 du code de l'éducation
- **Considérant** l'accueil extra-muros de l'élève TRANCHART Kendji,

Le Maire rappelle que l'élève suivant est inscrit hors commune et relève des cas de dérogation prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation :

TRANCHART Kendji (5 impasse du Pré du Pont) / classe intégration ULIS école « Bono Campo » / frais de scolarité 2022/2023 de 245.01 €.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE :

- D'accepter de régler les frais de scolarité à la ville de Bonchamp les Laval pour un montant de 245.01 € au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

**Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière « Les Pommeraies » à Entrammes
réf : 2023-055**

La société Pigeon Granulats Loire Anjou exploite une carrière de roches massives au lieu-dit Les Pommeraies sur la commune d'Entrammes, à moins de 10 km au sud de Laval. Cette exploitation est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 13 février 2009, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en février 2024.

La demande de renouvellement et d'approfondissement de carrière est formulée pour une durée de 30 ans (organisée en six phases de cinq années chacune). Le massif rocheux est constitué de roches volcaniques intrusives de chimisme acide (rhyolite). Son exploitation se fait à ciel ouvert, à sec, par gradins de 15 m, avec abattage à l'explosif (par tirs de mines verticales). Le volume de gisement à extraire représente 8,12 millions de m³, soit 21,1 millions de tonnes de matériaux.

Le projet faisant l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale comprend :

- l'abandon d'une surface (prairie de fauche) de 3,94 ha du périmètre de la carrière, qui sera ainsi réduit à un total de 47,12 ha ;
- la diminution de la zone d'extraction de 21,2 à 18,9 ha ;
- l'approfondissement de la zone d'extraction sur 70 m, qui passera d'une cote minimale de - 35 à - 105 m NGF ;
- le renouvellement de l'autorisation d'exploiter sur le périmètre ainsi redéfini ;
- le maintien de la production d'extraction annuelle à 750 000 tonnes de granulats en moyenne, et 900 000 tonnes au maximum ;
- la conservation des installations de traitement fixes et mobiles des matériaux (broyage, concassage, criblage) pour une puissance totale autorisée de 1 750 kW (au sud du site) ;
- le maintien (au nord du site) de l'activité d'accueil de matériaux inertes d'origine extérieure pour le remblaiement partiel de la fosse d'extraction, au rythme d'apport moyen de 50 000 t/an ;
- l'augmentation de l'activité de recyclage de matériaux de déconstruction, passant de 50 000 à 100 000 t/an, et l'agrandissement de la plateforme dédiée à cette activité (au sud du site) au détriment de celle actuellement occupée par les matériaux de négoce ;
- le maintien de l'accueil de 30 000 t/an de matériaux de négoce, et la création à cet effet d'une nouvelle plateforme de 0,5 ha (au cœur du site) ;
- le maintien (au sud du site) de l'activité d'une centrale de fabrication de bétons prêts à l'emploi présente sur le site, pour une production annuelle de bétons de 23 500 t/an, et nécessitant l'apport de 11 000 t/an de sables et fillers ;
- le maintien d'une zone d'accueil (à l'ouest du site) avec les locaux administratifs, la bascule et une zone de chargement de matériaux pour les particuliers.

Le projet ne prévoit pas d'extension du périmètre de la carrière autorisée, et les distances limites et zones de protection prévues par l'arrêté préfectoral en vigueur ne seront pas modifiées.

L'exploitation future consistera uniquement en un minage et un abattage de la roche dans la fosse existante.

Il n'y aura donc pas de nouvelle phase dédiée au décapage de la terre végétale, ni de production de stériles de découverte.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré DECIDE par :

5 voix POUR, 2 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS, EMET un **Avis Favorable** à ce projet.

Subvention 2023 PVAP – dossier 2 réf : 2023-056

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29.
- Vu la délibération 2016-037 du 26 avril 2016 instituant une subvention pour les travaux sur le bâti privé.
- Vu les délibérations 2017 081 et 2019 075 modifiant les modalités de versement des subventions.
- Considérant l'avis favorable de l'ABF en date du 07/07/2022

Pour être allouée à M. ROUSSILON Sébastien, demeurant 13 rue du Val d'ouette 53 260 Parné sur Roc, la subvention devra recueillir l'accord du Conseil Municipal, de l'Unité Départemental Architecture et du Patrimoine (UDAP) ainsi que du service droit des sols de Laval Agglomération.

Le montant des travaux de rénovation de la cheminée est porté à **2 871.37 € TTC**. La subvention s'élève à 30 % du montant TTC des travaux envisagés jusqu'à 3 000€ soit une subvention de :

- 0 à 3 000 € taux de 30 % = **861.41 € TTC**
- Total de subvention = **861.41 € TTC**

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE (sous réserve de l'avis conforme de l'ABF et du service instructeur droit des sols) :

- D'accorder la subvention demandée par M. ROUSSILON Sébastien pour un montant de **861.41 € TTC**.
- Charge monsieur le maire de verser la subvention accordée.

***Sébastien ROUSSILLON quitte la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.**

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Complément de compte-rendu

Compte rendu des commissions :

SIVU (Bettina SEITE) : Au programme de la dernière commission :

- Présentation des actions de l'été 2023 ainsi que des chiffres de présentation : stable par rapport à l'année dernière. On constate qu'il y a un peu plus de parnéens cette année.
- Présentation du nouveau directeur adjoint ;
- Vacances de Noël : les activités se dérouleront sur la commune de Parné au lieu de Forcé. Catherine MORIN gère les repas car le prestataire ne livre pas à Noël. Karine PEU gère la direction car Charlène a un reliquat de congés à poser ;
- Travaux école de Forcé : les enseignants de Forcé ont des réticences ;
- Une délibération a été prise concernant la prise en charge des frais d'archivage et le remboursement à la mairie de Parné ;
- Présentation du calendrier des ouvertures de l'accueil de loisirs jusqu'en 2025 ;
- Etude en cours concernant la rémunération des animateurs auprès des communes autour de Parné/Forcé ;
- Réflexion concernant les inscriptions pour les vacances d'été à savoir passer d'une inscription à la semaine vers une inscription pour 4 ou 5 jours.

Commission culture (Jean-Luc GUEDON) : Les points abordés lors la dernière commission :

- Les Nuits de la Mayenne : sollicitation de la part de Laval Agglo. Tout est pris en charge cependant une grosse logistique est à prévoir (bénévoles) ainsi que de l'espace pour accueillir les animations. Cela n'est donc pas au programme pour le moment.
- Inscription de la commune pour les Estivales en 2025 (théâtre de rue). Il faudrait voir pour associer une autre activité en parallèle.

COPIL JAVO – bassin de l’ouette (Rémy LENORMAND) : présentation des travaux prévus en 2025 qui seront réalisés dans le bas du bourg de Parné. Pas de soucis sur les fondations des murs et maisons en bordure de rivière. Concertation qui sera réalisée en 2024 avec les riverains. Budget de 149 000€. Une délibération sera à prendre lors du prochain conseil municipal.

Informations diverses :

Conseil d’école (Bettina SEITE) : Au programme de ce premier conseil d’école :

- Retour sur les élections des parents d’élèves ;
- Organisation pédagogique : baisse des effectifs de 10 élèves par rapport à 2022-2023. 26 CM2 partiront en fin d’année scolaire, pour le moment 17 PS sont annoncés ;
- Validation du règlement intérieur ;
- Point sur la sécurité : exercices PPS, exercices incendie, alertes à la bombe ;
- Présentation des projets en lien avec les Jeux Olympiques et le sport en général ;
- Goûter de Noël le 21 décembre à la salle des Chardonnerets ;
- Travaux et aménagement de l’école : grillage installé pendant les vacances de la Toussaint par les chantiers argent de poche, deux tables de tennis de table ont été retirées car elles devenaient dangereuses ; Point également concernant les travaux de rénovation énergétique qui débiteront début 2024 ;
- Questions des familles ;
- Retour concernant le plan de lutte contre le harcèlement scolaire.

Retour sur la cérémonie du 11 novembre (David CARDOSO) : David CARDOSO remercie l’ensemble des bénévoles qui ont servi lors de la cérémonie. Celle-ci s’est très bien déroulée. Bon retour également de la part des participants. Belle participation des enfants par le biais de la lecture de lettres d’anciens soldats. Présence appréciée également de la fanfare du Genest Saint Isle.

Point sur les évènements et festivités de fin d’année (Sébastien ROUSSILLON/ Karine LETURGEON)

- ✚ Fleurissement communal le vendredi 24/11 :
 - Réflexion en cours concernant la façon de procéder car les propriétaires ne peuvent plus arroser ; Voir s’il n’est pas possible de modifier le nom du concours ;
 - Travail à réaliser avec les habitants de la commune, les élus et le jury ;
 - David CARDOSO se rend à la cérémonie régionale de Villes et Villages Fleuris 2023 à Durtal (49), le jeudi 23 novembre après-midi.
- ✚ Repas des aînés dimanche 26 novembre :
 - Rendez-vous à 10h00 pour préparer la salle
 - Thème : noir et blanc, pas de décoration particulière cette année
 - Représentation de théâtre avec les enfants avec un thème qui s’adresse aux aînés.
- ✚ Installations des décorations de Noël et Festivités fin d’année :
 - Mise en place des illuminations en début de semaine prochaine (27-28-29/11) ;
 - Sapin installé le lundi 27/11 ;
 - Installation des animaux en bois le 30/11 ;
 - Repas agents/élus le vendredi 01 décembre ;
 - Installation des décorations dans le sapin le samedi 02/12 à 9h30 ;
 - Mise en lumière de la commune le samedi 09/12 à 18h30 puis feu d’artifice du comité des fêtes (restauration sur place) ;
 - Marché de Noël le dimanche 10/12 salle des Chardonnerets (restauration sur place).

Point Ressources Humaines (Bettina SEITE et Eric LEMOINE) :

- ✚ **Départ de Laëtitia JARDIN** : Demande de mutation au 01/02/2024 vers la commune de Changé. Prévoir un recrutement avec une adaptation du poste pour avoir une continuité dans la journée de travail sans coupures. Publication de l'annonce la semaine prochaine. Pas de recrutement de prévu
- ✚ **Arrêt d'une ATSEM** : une ATSEM est en arrêt jusqu'à fin décembre. Solution intermédiaire jusqu'à fin novembre. Appel aux élus pour assurer quelques remplacements sur le temps du midi.
- ✚ **Poste services techniques/ remplacement de Mathieu BEUCHER** : un candidat pourrait convenir au poste. Il a été reçu en entretien le 15 décembre. Un second entretien est prévu en présence de Thomas.
- ✚ **Départ de Sandrine VIGNAUD** : réorganisation du service administratif en interne avec Christine et Marie.

Organisation de permanences des élus (David CARDOSO) : Dans le cadre des locations de salles, des astreintes sont prévues. Un planning est établi entre les membres du bureau municipal avec mise en place d'un téléphone d'astreinte.

Présence du sénateur Guillaume CHEVROLLIER (David CARDOSO) : Le sénateur se rendra dans la commune le vendredi 15 décembre afin de visiter plusieurs entreprises : la pisciculture, Emaplast et Riou Glass. Le repas est prévu à l'épicerie. Les élus sont conviés à se joindre à la visite.

Date des prochains conseils municipaux et commissions (David CARDOSO) :

- 23/01/2024
- 20/02/2024 : subventions aux associations et retour sur les investissements
- 26/03/2024 : CA et vote budgets
- 23/04/2024
- 21/05/2024
- 25/06/2024

Commissions finances :

- 11/12/2023 à 18h30 (investissements)
- 12/03/2024 à 20h: préparation budgets

Réunion subventions aux associations le 10/02 à 19h30

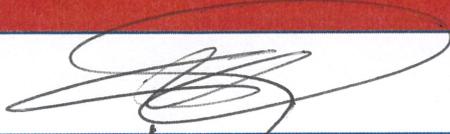
Commission de contrôle des listes électorales : 14/12 à 18h30

Questions diverses :

Demande concernant les ventes de parcelles au Pré Neuf : Monsieur le maire explique qu'il y a peu de vente. Pour le moment, deux parcelles sont vendues et une troisième est réservée (permis accordé).

AG du Club de vélo : Sébastien ROUSSILLON précise qu'il y a eu un changement de président à savoir Jérôme RATIEUVILLE d'Entrammes, en remplacement de Michel FOUCHER.

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Marc PARMENTIER	Secrétaire de séance	

Séance levée à: 22:55

En mairie, le 27/11/2023
Le Maire
David CARDOSO



